

Visitez le site du SNUP : <http://snup-cdc.fsu.fr/>

19 Mai 2020



Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

DEUX PRIORITES POUR LE JOUR D'APRES

U
N
E
N
E
G
O
C
I
A
T
I
O
N
Q
V

Depuis le 16 mars 2020, nous avons changé notre rapport au travail. Le confinement a provoqué un profond changement dans notre organisation au quotidien.

C'est dans la perspective d'un nouvel accord Qualité de Vie au Travail (QVT) que nous devons penser à une nouvelle manière de travailler. Pour un **travailler tous** et un **travailler mieux**.



Quels sont les premiers enseignements du Travail Occasionnel à Distance ?

Avant toute chose, **le SNUP** tient à préciser que **la généralisation du TOD** trouve un intérêt majeur en cette période de **crise sanitaire** puisqu'il permet d'assurer **la sécurité** du plus grand nombre et **la continuité d'activité**. Raison pour laquelle [la CDC n'a pas eu à recourir au chômage partiel](#).

Contrairement aux idées véhiculées par la Direction et propagées par certaines organisations syndicales complaisantes, vous n'êtes pas chanceux d'être payés à 100%, il s'agit juste d'une **obligation réglementaire** lorsque l'on travaille à distance !

Le SNUP n'est pas contre l'idée d'une ouverture plus large du TOD dans le monde de demain mais sous certaines conditions !

OUI si les conditions de travail sont au rendez-vous

Les économies réalisées par la CDC suite à la fermeture des sites devront prioritairement être affectées à l'adaptation du poste de travail des agents. La nouvelle manière de penser le travail doit réunir des conditions de travail en toute sécurité et en toute sérénité.

La crise sanitaire a surpris tout le monde et le TOD s'est imposé aux agents de manière précipitée ! Aujourd'hui, de nombreuses personnes se plaignent de ne pas disposer d'un matériel adapté, de ne pas pouvoir imprimer leurs documents... Elles sont ainsi contraintes de travailler **en mode dégradé** sur un fauteuil inconfortable et elles se fatiguent beaucoup plus vite faute de disposer d'un deuxième écran pour pallier à la mauvaise qualité d'affichage de leur ordinateur portable.

Pour que le **TOD** devienne **un mode de travail privilégié hors d'une situation exceptionnelle**, comme nous la vivons actuellement, **le SNUP** exigera **des conditions adéquates et acceptables**.

OUI si le TOD ne réduit pas le pouvoir d'achat des agents

Le travail à distance ne doit pas être une source d'économies supplémentaires pour la Direction et à contrario une source de nouveaux coûts pour les personnels.

Le SNUP exigera d'obtenir **une compensation** pour la prise en charge des frais induits par la restauration à domicile et pour les dépenses énergétiques supplémentaires générées par une présence plus grande (électricité et chauffage notamment). La participation à l'abonnement internet des personnels n'est également pas à minimiser car sans « connexion », il est impossible d'accéder au serveur de la CDC...

OUI si la vie privée est préservée

Attention à ne pas sombrer dans les dérives d'un monde trop connecté ! Les êtres humains ont besoin de contacts... humains... et de contacts humains directs. De plus, les frontières entre travail et vie privée sont de plus en plus floues lorsque l'on est joignable en dehors des plages d'activités traditionnelles (tôt le matin, tard le soir, le week-end, en congés).

Le droit à la déconnexion ne doit pas être négligé !

Le retour au badgeage apparaît incontournable pour la majeure partie des personnels, *comme avant le confinement*, afin de permettre le décompte des heures de travail effectives et de favoriser la prise de jours de récupération de crédit d'heures.

DES OBJECTIFS QUI DOIVENT ETRE



La crise sanitaire a bouleversé les projections des économistes. **Le FMI prévoit une récession mondiale historique et la France n'est pas épargnée** à tel point que l'Etat pourrait recourir à une 3^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2020.

Dans ces conditions comment la Caisse des dépôts ne pourrait-elle pas revoir ses ambitions à la baisse ?

Le SNUP sera vigilant quant à l'adaptation des objectifs afférents à l'intéressement qui s'ouvrira dans les prochains jours par la négociation de l'avenant N°2 de l'accord triennal.

Toutefois, nous émettons des réserves beaucoup plus grandes pour la PVO.

Les objectifs qui sont désormais SMART peuvent être plus ambitieux qu'auparavant et ils ont été assignés durant les EPA. Or, aujourd'hui, leur faisabilité apparaît compromise et plus particulièrement pour :

- **Les agents en TOD** dans la mesure où le mode de travail dégradé pèsera dans la réalisation des objectifs sur une partie significative de l'année ;
- **Les agents en ASA** qui devront quant à eux satisfaire leurs objectifs sur la base de leur temps de présence effectif à la CDC sur l'année 2020 c'est-à-dire sur 11 mois, 10 mois, voire moins.

En ne se référant qu'à la bienveillance des SHD, ce sera du cas par cas pour 98% des effectifs de la CDC !

Le SNUP estime qu'il est nécessaire que la Direction détermine un cadre avec une doctrine précise et juste afin de ne pas réitérer la mauvaise expérience de la PVO pour tous vécue en début d'année par une partie des personnels...

Ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ?

SANITAIRE

R
E
V
U
S

E
T

A
D
A
P
T
E
S

A
L
A

C
R
I
S
E

...

OUI, le SNUP, compte prendre le « bon » du TOD pour créer demain un monde meilleur pour les personnels de la CDC.

Plutôt que d'uniquement nous réjouir, nous préférons chaque jour travailler davantage pour améliorer les choses qui ne vont pas !

sn^{Up}

Contrairement à certaines organisations syndicales clientélistes, le rôle du SNUP ne peut se résumer à déformer l'information pour en tirer profit. Nous restons lucides et sincères dans notre démarche.

Ce sont nos convictions qui guident la SNUP Attitude !